

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

| | | |
|-------------------------|---------------|----|
| Nombre de Conseillers : | En Exercice : | 15 |
| | Présents : | 15 |
| | Votants : | 15 |

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier CARRILLAT, Maire.

Date de convocation : Vendredi 17 avril 2026

Présents : Mesdames, Céliane GONTHIER-GEORGES, Audrey CHARDON, Sarah DUVAL, Claire ALLARD-VAUTARET, Lucie CAMELIN, Maude BERAUT, Séverine MERMOUD, Messieurs Olivier CARRILLAT, Michel LEIRITZ, Mickaël PERNOLLET, Michael CESARI, Jérôme BOSSON, Frédéric GUINARD, Gabriel CONTER, Fabrice MOENNE-LOCCOZ,

Excusés :

Céliane GONTHIER-GEORGES a été élue secrétaire.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être français
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Les six commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal ; la liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Rôle de la commission :

La CCID se réunit au moins une fois par an.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux

Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :

(articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI)

- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510)

- elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°1 du 22 mars 2008, relative à l'installation du Conseil Municipal ;

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants. Parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DRESSE la liste de présentation suivante :

| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|--|-------------------------------|
| Léon DUVAL | Bernard MERY (Jonzier-Epagny) |
| Roger BONIER | Karine CUGNET |
| Jean-Louis GONDRET | Grégory CHARDON |
| Stéphane LOHMANN | Pierre GENY |
| Dorian MOLLIEUX-DONJON | Maurice GENOUD |
| Martine DUPERRIER (Jonzier hors Commune) | Joseph PERNOUD |
| Floriane ROUSSELOT | Catherine DUC-MAUGE né LEONE |
| Tareva JUNOD | Jocelyne LEYGNAC |
| François DUVAL (hors Commune) | Régis HUMBERT |
| Nelly GENOUD-PRACHEX | Anne-Marie JOSSERAND |
| Gilles COLIN | Sophie NOËL |
| David DURET | Jean-Marie SILLANOLI |

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT
CONFORME,

Le Secrétaire de séance
Céliane GONTHIER-GEORGES

Le Maire,
Olivier CARRILLAT

Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :

